



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

# Demande de contrôle de conformité Assainissement collectif ou Non Collectif

(Systèmes d'assainissement existants hors contrôles conformité travaux branchements neufs)

**Document valable du 01/01/2024 au 31/12/2024**

**Vous trouverez au verso de ce document une notice pour vous aider à remplir ce formulaire**

Contrôle demandé dans le cadre de ?     Vente     Autre :  
S'agit-il d'une demande de contre-visite ?     Oui     Non

INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU BIEN A CONTROLER			
*Nom		*Prénom	
*Date de naissance		*Lieu de naissance	
Raison sociale		Numéro SIRET	_____
*Adresse			
*Code postal		*Commune	
*Téléphone		*Mail	

INFORMATIONS SUR LE BIEN A CONTROLER				
*Adresse				
*Code postal		*Commune		*Référence(s) cadastrale(s)
*Nature du bien	Logement individuel	<input type="checkbox"/>		
	Immeuble	<input type="checkbox"/>	Nombre de logements :	
	Copropriété	<input type="checkbox"/>	Nombre de logements :	
	Bâtiment professionnel	<input type="checkbox"/>	Activité : (Boulangerie, restaurant, etc...)	
Référence abonné ou n° compteur		Nombre de points d'eaux		
Bien en location ?	OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>		Raccordé ou raccordable	OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>

IDENTIFICATION DU PAYEUR (Si différent du propriétaire)			
*Nom		*Prénom	
*Date de naissance		*Lieu de naissance	
Raison sociale		Numéro SIRET	_____
*Adresse			
*Code postal		*Commune	

IDENTIFICATION DU CONTACT / REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (Personne à contacter pour le rendez-vous si différent du propriétaire)			
Nom		Prénom	
Téléphone		Mail	

**Je soussigné(e)..... m'engage à régler les frais de prestation de contrôle de conformité de l'assainissement, conformément aux tarifs en vigueur à la date de signature de l'imprimé et votés par le conseil communautaire (tarifs consultables sur le site internet [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) / rubrique Eau et Assainissement).**

Fait le \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_\_\_

Signature

## NOTICE EXPLICATIVE

### Préambule :

La demande de diagnostic à la vente devra être remplie et transmise à l'adresse (mail ou postale) située en bas du formulaire. Le certificat de conformité vous sera adressé dans un délai maximal de 6 semaines à compter de la date de réception de ce formulaire signé et complet.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour vous permettre de remplir le formulaire et d'en comprendre l'intérêt.

Afin de faciliter le diagnostic, il est important que tous les ouvrages, regards d'eaux usées et d'eaux pluviales sous domaine privé soient accessibles pour la visite. L'intérieur du bien devra être accessible et les points d'eau alimentés.

**Nom/Prénom du propriétaire :** Nécessaire à la mise à jour de la base clientèle.

**Référence cadastrale :** précise la section et le numéro de la parcelle du bien. Permet d'identifier le bien sur la base cadastrale

**Nature du bien :** Nécessaire à la programmation de la durée du contrôle et à la facturation de celui-ci. Attention, aucun logement faisant partie d'une copropriété ou d'un immeuble ne sera contrôlé seul (voir paragraphe ci-dessous logement collectif).

- **Copropriété :** Bien composé de plusieurs logements avec **plusieurs** propriétaires.
- **Immeuble :** Bien composé de plusieurs logements avec **un seul** propriétaire.
- **Logement individuel :** Bien composé d'un seul logement avec un seul propriétaire
- **Bâtiment professionnel :** Préciser l'activité et donc la nature des rejets
  - **Industriels (métiers de bouche) :** Le bac décanteur dégraisseur devra être vidangé avant la visite
  - **Industriels (stations de lavage) :** Le séparateur d'hydrocarbures devra être vidangé avant la visite

**Nombre de point d'eau :** Quantité de points d'eau de l'habitation (évier, robinet, WC, douche etc...). Cela permet de définir la durée du contrôle dans les meilleures conditions.

**Référence abonné :** Information qui se trouve sur la facture d'eau. Ci-contre un exemplaire de référence abonné (recto) et n° de compteur (verso)



**Raccordé ou raccordable :** Précise si le bien est raccordé ou raccordable au réseau de collecte des eaux usées (assainissement non collectif si cela n'est pas le cas). Cela permet de diriger la demande vers le bon service.

**Personne présente lors de la visite :** Le propriétaire doit indiquer un interlocuteur précis à qui sera envoyée la proposition de rendez-vous (date et heure). A défaut d'interlocuteur défini, le propriétaire sera destinataire de la proposition de rendez-vous. Une personne devra obligatoirement accompagner les techniciens lors de l'intervention.



**Cas particulier des logements collectifs (immeuble ou copropriété) :** Le contrôle d'un seul des logements de l'immeuble collectif ne sera pas effectué. Une demande de contrôle par logement individuel et une pour le collectif devront obligatoirement être effectuées ensemble avant toute intervention. L'absence de contrôle d'un logement individuel entraînera la non-conformité de l'ensemble du bâtiment.

### **TARIFICATION DU 01/01/2024 AU 31/12/2024 (Délibération DEL-2023-0441 et 2024-0029)**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Contrôle du branchement domestique	<b>220 € TTC</b>
	Contrôle du branchement domestique initial d'un logement collectif	<b>220 € TTC</b>
	Contrôle du logement supplémentaire pour les collectifs :	<b>50 € TTC</b>
	Contrôle du branchement non domestique ou assimilé domestique	<b>220 € TTC + coût prestation complémentaire éventuelle (sur devis)</b>
ANC	Contrôle vente	<b>220 € TTC</b>
	Contre-visite	<b>110 € TTC</b>

### **Contact :**

- **Secrétariat technique eau et assainissement** – 390 rue Henri Fabre – 38920 CROLLES  
Téléphone : 04.76.99.70.00 choix n°4 Mail : [dea.secretariat.technique@le-gresivaudan.fr](mailto:dea.secretariat.technique@le-gresivaudan.fr)
- **Accueil physique** – 480 ZA de Tire-poix – 38660 SAINT VINCENT DE MERCUZE  
Du Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte votre demande de contrôle de conformité assainissement collectif ou non Collectif. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données sont conservées 10 ans après la fin du contrat au format informatique et sont transmises seulement au service des eaux au sein de la Communauté de Communes du Grésivaudan. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement et de portabilité. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : [dpo@le-gresivaudan.fr](mailto:dpo@le-gresivaudan.fr)